

Le, 20 Mars 1964

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 21 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS TOUS TYPES ELECTRICITE

Montage d'un avertisseur optique

Depuis Janvier 1964, les véhicules ci-dessus sont équipés d'un avertisseur optique dont la commande est combinée avec celle de l'indicateur de changement de direction.

La mise en action des clignotants s'effectue comme auparavant en poussant bien a fond vers le haut ou vers le bas et dans un plan parallèle à celui du volant, le levier de commande du contacteur.

Pour arrêter les clignotants, ramener le levier dans sa position médiane.

Pour commander l'avertisseur optique, agir sur le levier en le soulevant vers le volant. Les phares ne sont allumés que lorsque le levier est soulevé à fond. Le levier revient de lui-même à sa position de repos.

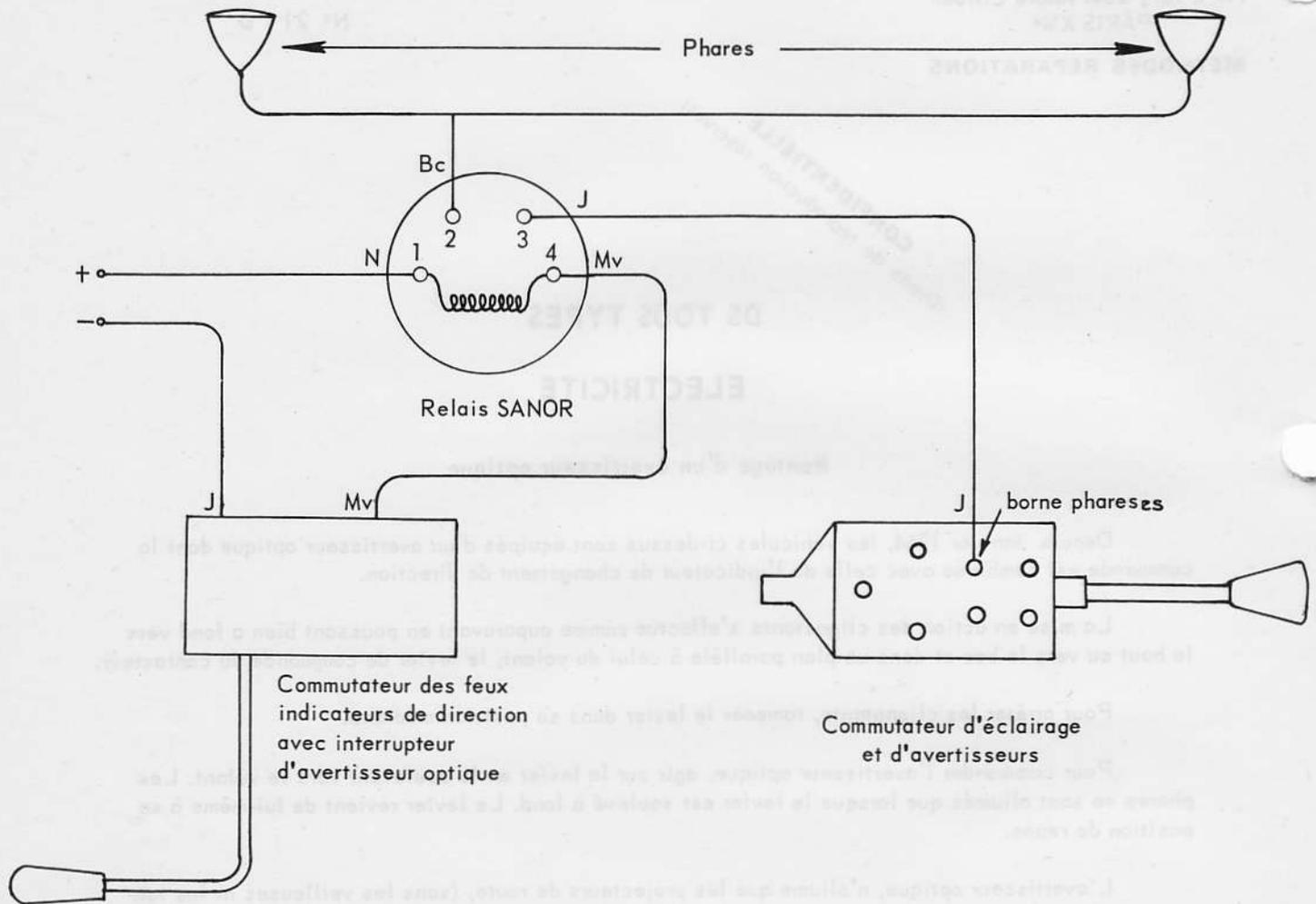
L'avertisseur optique, n'allume que les projecteurs de route, (sans les veilleuses ni les lanternes AR), que les clignotants soient en fonctionnement ou non, que les phares soient allumés ou non.

REPARATION :

L'adaptation d'un avertisseur optique sur une voiture sortie d'usine antérieurement à Janvier 1964 est possible.

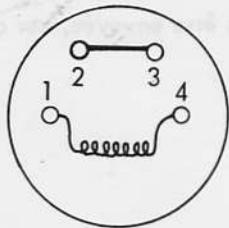
Elle fait l'objet de la Note MR n° 1884-44 qui peut vous être envoyée, sur demande, par le Service Technique.

SCHEMA DE BRANCHEMENT DE L'AVERTISSEUR OPTIQUE



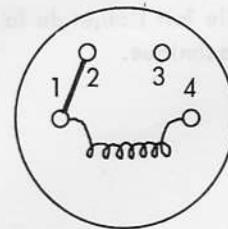
FONCTIONNEMENT DU RELAIS SANOR

Relais non excité



Les bornes 2 et 3 sont reliées

Relais excité



Les bornes 1 et 2 sont reliées